

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du vingt et un novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un novembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 novembre 2023

9 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, GUIBERT, Danielle DUBOIS, BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ANDRE et BARDIEUX.

5 Absent(s) : GRAND, Chantal DUBOIS, BLANCHARD, JOLLY et ERBEL.

1 Pouvoir : M. Philippe ERBEL donné à Mme Danielle DUBOIS.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/09/2023.
- Salle Socio-culturelle : Présentation de l'Atelier NEYRAT, Architecte chargé du projet, accompagné de la SPL GAMA.
- Rapport annuel 2022 SPL GAMA.
- Définition des zones ZAENR (zones d'énergies renouvelables) sur le territoire communal.
- Syndicat mixte Braconne Bois Blanc : désignation d'un nouveau délégué.
- Autorisation permanente et générale de poursuites au nouveau comptable public.
- Questions diverses .

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point n° 5 suivant :

Désignation du collègue des référents déontologiques pour les élus locaux

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Marie BARDIEUX

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du vingt et un septembre 2023 est adopté à l'unanimité

Présentation de l'Atelier NEYRAT MICHELET, Architecte et bureau d'études chargés du projet de réhabilitation du club-house en équipement socio-culturel et projection du diagnostic/esquisse aux membres du conseil municipal. Afin que l'architecte puisse avancer sur le projet, une commission de travail est mise en place pour définir les besoins de la collectivité.

Elle sera composée de :

- Mme Brigitte BAPTISTE, Maire
- M. Jacques DUBREUIL, Adjoint
- M. Jacques PIOT, Adjoint
- Mme Eliane REYNAUD, Adjoint
- Mme Jocelyne BORDAS
- Mme Danielle DUBOIS

Le travail de la commission sera ensuite restitué à l'Atelier NEYRAT MICHELET et à la SPL GAMA.

1/ RAPPORT ANNUEL 2022 SPL GAMA

M. Jacques PIOT, rapporteur, donne lecture du rapport annuel 2022 de la SPL GAMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport annuel 2022 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2023.03.03 du conseil d'administration en date du 28 mars 2023

2/ CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Les ZAENR proposées après concertation du public sont les suivantes sur l'ensemble du territoire communal :

- Le solaire photovoltaïque sur bâtiment.
- Le solaire photovoltaïque au sol.
- Le solaire thermique.
- La géothermie.

Le territoire de Touvre ne permet pas d'accueillir les ENR suivantes :

- L'éolien.
- L'hydroélectricité.
- La méthanisation.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **IDENTIFIE l'ensemble du territoire communal comme zones d'accélération** pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes conformément aux cartes annexées.
- **CHARGE Madame le Maire** de transmettre les zones identifiées au référent préfectoral.

3/ Autorisation permanente et générale de poursuites accordée au Comptable Public

Vu la demande du Comptable Public de la Commune de Touvre, sollicitant une autorisation permanente et générale de poursuites.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, décide :

- **D'OCTROYER une autorisation permanente et générale de poursuites** au Comptable Public de la Commune de Touvre, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la lettre de relance et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance.
- **D'AUTORISER le comptable public** de la commune de Touvre à effectuer des saisies à tiers détenteur (CAF, employeur et bancaire) à partir de 15 euros.

4/ Désignation d'un élu titulaire au Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de Braconne et Bois Blanc

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Mixte pour l'Équipement des Forêts Domaniales de Braconne et Bois Blanc et y est représentée par deux élus titulaires :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** en qualité d'élus titulaires :

- Mme Eliane REYNAUD.
- M. Jacques DUBREUIL.

5/ Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

Sont nommés en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

QUESTIONS DIVERSES

-**SENSIBILIS'HAIE** : Une convention va être conclue avec la Fédération des Chasseurs pour la plantation à titre gracieux de haies sur le territoire communal.

-**TOUVRE EN FETE** : Elle aura lieu sur Touvre le samedi après-midi 1^{er} juin 2024

-**Concours de dessin pour les enfants de l'école primaire** : Cette année, le thème est le suivant :

« *Dessine ou reproduis ce qui te plaît le plus dans ta commune ou ce qui te manque* »

Il aura lieu du mercredi 29/11 au 20/12/2023. La remise des prix se fera à la Maison de Quartier le samedi 13/01/2024.

Fin de la séance : 21h00